

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 25 mai 2016</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 2 juin 2016</i>
art. 16 Code Municipal :	<b>35</b>	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016</i>
en exercice :	<b>35</b>	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	<b>34</b>	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. RODRIGUEZ Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

**OBJET**

**12**

**DÉLIBÉRATION  
BUDGÉTAIRE  
MODIFICATIVE N° 2**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,  
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,  
NOUHÈN, CAUCHE, DUMOND, ASTRE, RODRIGUEZ,  
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO,  
COSSON, PIOT, COATIVY (jusqu'au rapport 12), TULOUP,  
LATHUILIÈRE,*

*Membres excusés : MM. MOMIN (pouvoir à M. AKNIN),  
PATTEIN (pouvoir à Mme GIORDANO), FUSARI (pouvoir à  
Mme NOUHÈN), NEGRO (pouvoir à Mme LOCTIN),  
VILLARET (pouvoir à Mme BAZAILLE), ALLES (pouvoir à  
M. RODRIGUEZ), ASTIER (pouvoir à M. GILLET), GUERRY  
(pouvoir à Mme CAMINALE),*

*Membre absente : Mme GRÉLARD.*

M. AKNIN, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'adopter la décision budgétaire modificative présentée ci-après, en section de fonctionnement et d'investissement. Cette dernière vise principalement, d'une part, à prendre acte des notifications de recettes et de dépenses reçues pour 2016, notamment au titre de la fiscalité et des dotations et, d'autre part, à inscrire les crédits nécessaires aux travaux de réaménagement du stade de la Plaine, opération initialement programmée en 2017 dans le cadre du projet global de requalification du quartier La Plaine-Chantegrillet (délibération du 17 décembre 2015). Les ajustements proposés portent ainsi sur les éléments suivants :

En recettes de fonctionnement :

- les contributions directes, notifiées pour 13 584 548 € (ajustement budgétaire: + 24 335 €) ;
- la dotation forfaitaire, notifiée pour 1 821 035 € (ajustement budgétaire :- 28 965 €) ;
- les dotations de compensation des exonérations fiscales, notifiées pour 330 912 € (ajustement budgétaire : - 72 291 €) ;

- la dotation nationale de péréquation, notifiée pour 222 959 € (ajustement budgétaire : + 222 959 €) ;

Soit une hausse de 146 038,00 € des crédits de recettes de fonctionnement.

En dépenses de fonctionnement :

- le prélèvement SRU, notifié pour 165 471 € (ajustement budgétaire : - 4 249 €)
- la contribution au SAGYRC, notifiée pour 247 194 € (ajustement budgétaire : - 10 348 €)

Soit une baisse de 14 597,00 € des crédits de dépenses de fonctionnement.

En recettes d'investissement :

- le Fonds de compensation de la TVA, notifié pour 357 875 € (ajustement budgétaire : + 7 875 €)
- une inscription de crédits d'ordre d'un montant de 70 731,20 €, équilibrée en dépenses d'investissement, afin de permettre le virement des frais d'études suivis de travaux sur les comptes d'immobilisations définitifs.

Soit une hausse de 78 606,20 € des crédits de recettes d'investissement.

En dépenses d'investissement :

- l'inscription des crédits nécessaires à l'opération de réaménagement du stade de la Plaine, pour un montant de 648 000 € ;
- une inscription de crédits d'un montant de 6 000 € pour l'acquisition d'un radar pédagogique, financé par redéploiement partiel des crédits relatifs à l'équipement en mobilier des bâtiments municipaux ;
- une inscription de crédits d'ordre d'un montant de 70 731,20 €, équilibrée en recettes d'investissement, afin de permettre le virement des frais d'études suivis de travaux sur les comptes d'immobilisations définitifs.

Soit une hausse de 718 731,20 € des crédits de dépenses d'investissement.

En synthèse, les mouvements proposés dans le cadre de cette décision modificative conduisent, globalement, à majorer la charge budgétaire de 479 490,00 €.

Le budget, suite à la décision budgétaire modificative n°1 relative à la reprise des résultats antérieurs, affichant un suréquilibre de 265 009,86 €, le besoin de financement de la décision budgétaire modificative n°2 se monte à 214 480,14 €. L'emprunt d'équilibre serait en conséquence porté de 0,00 € à 214 480,14 €.

L'annexe au présent rapport permet, d'une part, de retracer le détail des modifications budgétaires proposées et, d'autre part, de visualiser, par chapitre, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité (1 abstention),  
APPROUVE les décisions modificatives des sections de fonctionnement et  
d'investissement telles qu'elles figurent dans les tableaux annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : tableaux

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI